

Département de la Savoie
Arrondissement de St Jean de Maurienne

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU
CANTON DE LA CHAMBRE**
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de convocation
Le 22 février 2024

Nombre de délégués
. en exercice : **27**
. présents : **20**
. votants : **27**

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE
Le **QUATRE MARS**
Le Conseil légalement convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à
Notre-Dame-du-Cruet, sous la présidence
de Monsieur Bernard CHENE, Président

Présents : Mesdames CARRON, CLEMENT, CORVAL, DULAC, DUPENLOUP, PION, RANCUREL, SONZOGNI et Messieurs BOIS, BONNIVARD, BORDON, BOST, CECILLE, CHENE, COMBET, GIRARD, GOYET, JAL, LE ROUX, ROCHETTE

Absents excusés : Madame Florence DRILLAT
Monsieur Martine BIGNARDI
Madame Françoise COMBET-BLANC
Monsieur Dominique LAZZARO
Monsieur André TOGNET
Monsieur Yves MORVAN
Monsieur Bertrand MONDET

procuration à Madame Mathilde SONZOGNI
procuration à Monsieur Gérard BORDON
procuration à Monsieur Philippe BOST
procuration à Monsieur Joël CECILLE
procuration à Monsieur Joseph BOIS
procuration à Monsieur Philippe GIRARD
procuration à Monsieur Christian

ROCHETTE

Secrétaire de séance : Madame Mathilde SONZOGNI

OBJET : SUBVENTION 2024 AU CLUB DES SPORTS DE SAINT FRANÇOIS LONGCHAMP

Le Président informe le Conseil communautaire de la demande de subvention du Club des sports de Saint François Longchamp pour la participation de 7 skieurs à différentes courses de ski nationales ou internationales : Annabel JALLAT, Baptiste SAMBUI, Arthur SAMBUI, Lou MINGUET, Carla DI EMMANUELE, Valentin CHAPEL, Timoty DIDIER.

Il rappelle la délibération en date du 27 juin 2017 fixant les modalités d'attribution de subvention aux clubs sportifs pour la participation d'athlètes à des championnats nationaux ou internationaux.

La commission Finances - Subventions, réunie le 5 février 2024, propose l'attribution d'une subvention de 100 euros par athlète soit une subvention totale de **700 euros**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition de la commission Finances - Subventions d'attribuer une subvention de 100 € par athlète ayant participé à des courses de ski nationales ou internationales,
- **DECIDE** d'allouer une subvention de **700 euros** au club des sports de Saint François Longchamp,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance,
Mathilde SONZOGNI

Le Président,
Bernard CHENE

